

Rapport de contrôle de l'inspection des installations classées		
Référence : 20220318-RAP-63-304-Insp-Setelen Charmeil_vs.odt		
Nom et adresse de l'établissement contrôlé		Code DREAL
Société : SETELEN Adresse : 4 rue des Martoulets Commune : 03110 CHARMEIL		Code AIOT Gun 0056-02446 Priorité DREAL ☐ PN ☐ AE ☐ SP ☐ Autre Régime ☐ A ☐ E ☐ D ☐ NC SEVESO / IED ☐ HAUT ☐ BAS / ☐ IED
Activité principale : pose et dépose de poteaux téléphoniques		
Date du contrôle : 01/02/2022		
Inspecteur(s) :		
Type de contrôle		
☐ Inspection annoncée ☐ Inspection inopinée		☐ Inspection planifiée ☐ Inspection circonstancielle
Circonstances du contrôle		
☐ Plan de contrôle de la DREAL ☐ Incident/Accident :		☐ Plainte ☐ Autre :
Thème(s) du contrôle	☐ Eau ☐ Air ☐ Déchets ☐ REACH ☐ RSDE	☐ Contrôles réglementaire ☐ SGS ☐ Vieillessement ☐ Cessation, sols pollués, etc Action nationale : ☐ Centre de tri ☐ Sécheresse ☐ Rétentions ☐ Perte d'utilités ☐ Méthaniseurs ☐ Fluide frigorigène
Principale(s) installation(s) contrôlée(s) • 2718		
Référentiel(s) du contrôle - Pas d'arrêté préfectoral (antériorité 2718) - Arrêté ministériel du 06/06/18 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations de transit, regroupement ou tri de déchets dangereux relevant du régime de la déclaration au titre de la rubrique n° 2718 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement		
Personne(s) rencontrée(s) et fonction(s)		
Nom	Société	Qualité
Copies	Exploitant DREAL : ☐ Chrono ☐ PRICAE ☐ Cellule DIASSP ☐ Autre :	

I – Synthèse de la visite et des constatations

I.1 – Périmètre inspecté

L'entreprise SETELEN effectue les travaux de dépose et pose de poteaux téléphoniques pour le compte de FRANCE TELECOM.

Le site de Charmeil centralise l'activité de l'entreprise pour le département de l'Allier et les départements limitrophes.

Le site avait fait l'objet d'un classement sous la rubrique 2718 au titre de l'antériorité en 2012.

La visite d'inspection avait pour objectif de vérifier les conditions de stockage des poteaux usagés (non conformité lors de la visite d'inspection de 2019)

I.2 La législation relative aux installations classées

Les poteaux usagés sont des déchets dangereux au regard du traitement la créosote (réglementation ICPE 2718).

Les bois fortement imprégnés sont dits de « classe C » : les bois traités à la créosote (traverses de chemin de fer, poteaux téléphoniques) ou imprégnés de sels métalliques (écrans acoustiques, piquets de vigne et d'arboriculture).

La collecte des bois et sous-produits du bois dits de "classe C", imprégnés de substances dangereuses, est effectuée par des prestataires spécialisés dans la collecte de déchets dangereux et dirigés vers des filières de traitement appropriées (dans le cas présent entreprise SRB)

I.3 - Le site

Le site est accessible sans difficulté.

I.3 – Perspectives

Les poteaux bois sont remplacés par des mâts ou poteaux en aluminium.

I.4 - Constats effectués

Les constats effectués lors de l'inspection sont présentés par thème dans la fiche en annexe 1 du présent rapport. Pour chaque prescription concernée, le tableau rappelle son libellé, la référence réglementaire, synthétise les déclarations de l'exploitant, indique les documents consultés, les constats effectués sur site et précise le cas échéant l'écart constaté et/ou les observations formulées pour améliorer la prise en compte de l'environnement et de la sécurité.

II – Proposition de suites en fonction des enjeux et des engagements de l'exploitant

Concernant le résultat de la visite, les conditions de stockage des poteaux usagés sont conformes. La non-conformité est levée.

Inspecteur Le 17 mars 2022 L'inspecteur de l'Environnement, spécialité installations classées	Vérificateur Le 21 mars 2022 L'inspecteur de l'Environnement, spécialité installations classées	Approbateur Le 21 mars 2022 L'adjointe au Chef de l'Unité inter- Départementale CAP
Signé	Signé	Signé

Annexe 1 – Fiche de constats¹

Constat N°1 : stockage des poteaux usagés

2718. Installation de transit, regroupement ou tri de déchet dangereux
stockage des poteaux usagés sur une aire étanche et sur rétention

Par courrier daté du 28 novembre 2019, SETELEN a informé la DREAL de la mise en place que le dispositif « rack de stockage » serait mis en place en février 2022

Constat : le jour de l'inspection, le rack est opérationnel et permet le stockage des poteaux usagés. Le rack est sur rétention avec niveau de trop plein. Un mât de support instrumenté (automate, coffret d'alimentation et caméra de surveillance) complète le dispositif.

Le rack est mis à disposition par la société Orange. Les poteaux usagés sont évacués vers un prestataire agréé (SRB).



Vues du rack de stockage et du mât de surveillance

Conclusion	Référence réglementaire	Délai ou calendrier	Pour les NC, preuve de la remise en conformité (à apporter par l'exploitant avant l'échéance du délai)
☐ Pas d'observation ☐ Observation ☐ Non conformité ☐ Proposition de mise en demeure	Article 2.8 de l'arrêté ministériel du 06/06/18	-	

¹ L'exploitant peut demander cette annexe en format modifiable afin d'y mentionner les suites apportées aux non-conformités relevées.